

**CONSEIL MUNICIPAL DU
MERCREDI 31 MARS 2010
A 20 HEURES 30**

Convocation du 25 mars 2010
Affichage du 2 avril 2010

Le **31 MARS 2010 à 20 h 30**, le Conseil Municipal s'est réuni, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Michel KOTOVTCHIKHINE, Maire.

Présents ou Représentés Messieurs et Mesdames les Conseillers Municipaux : Michel KOTOVTCHIKHINE, Christophe PIETAK (pouvoir à Gérard GALLET), Alain MOREAU, Gérard GALLET, Chantal RAVERDEAU, Julien DUGAY, Jean-Claude BERGEROT, Robert GERMAIN (pouvoir à Chantal RAVERDEAU), Laurent BONNOTTE, Marcel ROBIN, Christine PICARD, Marie-Chantal COULON, Hugues COQUELLE (pouvoir à Florence TOUZEAU), Angélique CHALIER (pouvoir à Jean-Claude BERGEROT), Michèle GAUDIN (pouvoir à Marie-Chantal COULON), Didier GOUDROT (pouvoir à Michel KOTOVTCHIKHINE), Bernard SALOMEZ, Florence TOUZEAU, Franck CARRASCO, Jean-Pierre HUOT, Robert ITTURALDE.

Absents: Micheline BLOT (excusée), Patrice VICART.

Secrétaire de séance : Florence TOUZEAU.

Le Maire fait lecture du compte-rendu du conseil municipal du 24 février 2010. Tous les membres présents signent le registre.

**REGIME INDEMNITAIRE : PRIME DE SERVICE ET DE RENDEMENT DANS LA FILIERE
TECHNIQUE**

- Vu le décret n°91-875 du 6 septembre 91 modifié,
- Vu la délibération du 31 mars 1993 instituant le régime indemnitaire,
- Vu les délibérations annuelles du Conseil municipal et notamment celle du 30 mai 1997 décidant le régime indemnitaire de l'année,
- Vu le décret n° 2009-1588 et l'arrêté du 15 décembre 2009 relatif à la prime de service et de rendement allouée à certains fonctionnaires de l'Etat,

- **CONSIDÉRANT** que conformément à l'article 2 du décret 91-875, il appartient à l'assemblée délibérante de fixer dans les limites prévues par les textes susvisés, la nature, les conditions d'attribution et le taux moyen des indemnités applicables à ces personnels.

Le Conseil Municipal,

DECIDE, à l'unanimité, de modifier selon les modalités ci-après, la prime de service et de rendement aux agents relevant des cadres d'emplois suivants :

CATEGORIE/GRADE	NBRE DE BENEFICIAIRE	Montants de référence
Technicien supérieur principal	1	1 330 €

Le montant individuel est fixé en tenant compte, d'une part, des responsabilités, du niveau d'expertise et des sujétions spéciales liées à l'emploi occupé et, d'autre part, de la qualité des services rendus. Ce montant ne peut excéder le double du montant annuel de base.

DIT que :

les crédits nécessaires sont inscrits au budget chapitre 012,

les montants seront revalorisés automatiquement selon les taux en vigueur et la variation de l'effectif,

CHARGE Monsieur le Maire de prendre les arrêtés individuels d'attribution pour les agents titulaires, stagiaires, auxiliaires contractuels avec pour conditions d'octroi la prise en compte des responsabilités, la manière de servir : référence notation, la gestion des absences, les retenues en cas de maladie et les autorisations d'absences.

PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES COLLEGE ET LYCEE DE TOUCY – ANNEE SCOLAIRE 2009-2010

Le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de la lettre de Monsieur Jean-Louis GAUTHIER, Président du Syndicat Intercommunal des Collège et Lycée de Toucy et de la liste des participations de chacune des communes concernées, établissant le calcul des frais de gestion du Syndicat inscrit au budget 2010.

Compte tenu des élèves inscrits durant la présente année scolaire 2009-2010, la participation est de 5 309.80 €, soit :

- 3 480 € pour 100 élèves transportés tous établissements confondus et,
- 1 829.80 € pour 140 élèves scolarisés au collège de Toucy

Sur quoi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'inscrire la dépense correspondante à l'article 6554 du budget 2010.

BUDGET PRIMITIF 2010 DE LA COMMUNE DE TOUCY :

- Vu la commission des finances du 15 mars 2010,

Après lecture de tous les articles du Budget primitif 2010 (section de fonctionnement et section d'investissement) et débat sur ces chiffres (Marie-Chantal COULON émet une réserve en ce qui concerne la subvention allouée au CCAS et exprime son désaccord pour le montant de la subvention proposé à l'ACIT).

Le Conseil Municipal,

VOTE, à l'unanimité, le budget primitif 2010 de la commune de Toucy qui s'élève à :

- Section de fonctionnement : 2 490 011 €
- Section d'investissement : 541 626 €

Les principales dépenses d'investissement en 2010 seront : l'étude Ville d'Appui, la rénovation des sanitaires de l'école primaire, l'achat d'un terrain (Anciens Ets SOYER), l'achat de la grange du restaurant de la Ville d'Auxerre et des travaux de voirie.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2010

- Vu la commission subventions du 17 mars 2010,

Sur proposition de Julien DUGAY, Adjoint aux Associations, les subventions suivantes ont été accordées par 17 voix pour et 4 abstentions :

Marie Chantal COULON exprime son désaccord sur le montant de la subvention accordé à l'ACIT (demande par l'ACIT : 4000 €, subvention proposée 3500 €). Elle explique que les groupes sont de plus en plus onéreux. L'Adjoint aux Associations rappelle qu'en 2009 l'ACIT a bénéficié pratiquement de toute la subvention souhaitée pour le festival théâtre en plus de celle de fonctionnement alors que les autres associations avaient vu leurs subventions baisser de 11 %.

La somme globale des subventions est arrêtée à 64 470 €. Le montant inscrit au BP 2010 est de 65 000 €.

Nom de l'organisme	Montant	Nom de l'organisme	Montant
Académie de Danse	300.00	Canoë kayak	1 000.00
ACIT	3 500.00	Vieux Toucy	1 500.00
ACPG CATM	150.00	Yoga	150.00
AGAP	500.00	Estivales	500.00
Amicale des Aînés	150.00	AATY/TTPF	600.00
Centre de loisirs	18 000.00	Banque Alimentaire	150.00
Comité de Jumelage	500.00	CFA BTP AUTUN	60.00
Ecole Elémentaire coopérative	800.00	CFA Henri Neyer	120.00
Ecole Maternelle coopérative	1 350.00	CFA NEVERS MARZY	60.00
Employés Territoriaux	1 400.00	CIFA YONNE	510.00
FNACA	150.00	Ecole hort. pays sénonais	30.00
GNRM	150.00	MFR Etang sur Arroux	30.00
Gym Toucy	250.00	MFR Jovinien	30.00
Judo Club	1 200.00	MFR Semur en Auxois	30.00
Maison Familiale de Champeaux	120.00	Secours Catholique	150.00
Prime éleveurs (Beau Marché)	2 500.00	CFA Champignelles	30.00
Pierre Larousse fonctionnement	600.00		
Société d'empoisonnement	500.00		
Sur le Chemin de la Maison	250.00		
Toucy Animations	1500.00		

Toucy Entraide 650.00
UST Omnisport 25 000.00

FISCALITE 2010 : VOTE DES TAUX DES 3 TAXES LOCALES

Le Conseil,

Sur proposition du Maire, décide de reconduire les taux 2009 des 3 taxes locales pour l'année 2010.

Après délibération,

Le Conseil Municipal,

VOTE à l'unanimité les taux 2010 des 3 taxes locales comme suit :

	Bases 2010	Taux 2010	Produit fiscal attendu en 2010
Taxe d'habitation	2 144 000	13,57 %	290 941
Taxe foncier bâti	2 188 000	21,75%	475 890
Taxe foncier non bâti	96 400	40,59 %	39 129
		TOTAL	805 960

TARIFS BULLETIN MUNICIPAL

Vu la commission « bulletin » réunie le 17 mars 2010,

Suite au bilan de l'année 2009/2010 présenté par Chantal RAVERDEAU, Adjointe à la communication.

Sur proposition de la commission de maintenir les tarifs des encarts publicitaires du bulletin municipal,

Le Conseil Municipal,

ACCEPTE, à l'unanimité, de reconduire les tarifs de la saison précédente pour 2010/2011 à savoir :

Encarts publicitaires :

60 x 25 ⇒ 84 €	100 X 60 ⇒ 336 €
60 x 50 ⇒ 168 €	190 X 65 ⇒ 680 €
70 x 60 ⇒ 252 €	187 X 130 ⇒ 1 008 €

Une consultation pour la réalisation du bulletin municipal va être prochainement lancée.

TRAVAUX RENOVATION SANITAIRES DE L'ECOLE PRIMAIRE : CHOIX DE L'ARCHITECTE

- Vu la délibération N° 77 du 27 janvier 2010 décidant un projet de travaux d'amélioration à l'école primaire à savoir des travaux d'extension, de rénovation et de mise aux normes des sanitaires avec accès handicapés,
- Vu la commission d'ouverture des offres en date du 26/02/2010,
- Vu la commission des travaux réunie le 15 mars 2010,

Sur proposition de Jean-Claude BERGEROT, Adjoint aux travaux,

Le Conseil Municipal,

DECIDE, à l'unanimité, de retenir le cabinet d'architecte Louis SCHNEIDER pour les honoraires du suivi des travaux de réhabilitation des sanitaires de l'école primaire.

Le montant des honoraires s'élève à 4 000 € HT, inscrit au compte d'investissement 21312 du budget primitif 2010.

CONSULTATION POUR LA VOIRIE DU LOTISSEMENT DE LA CARRIERE ET LES ALLEES DU CIMETIERE

Gérard GALLET, Adjoint à la voirie, expose les problèmes de dégradation de la voirie communale suite à l'hiver rigoureux. Il sollicite l'autorisation du conseil municipal pour lancer rapidement une consultation des travaux de réfection de la voirie du lotissement de la Carrière et également en profiter pour lancer la consultation des allées du cimetière. Compte-tenu de l'urgence des travaux de voirie, il propose de faire le choix de l'entreprise retenue en commission voirie, fin avril et de lancer immédiatement les travaux.

Les membres du conseil acceptent cette proposition.

LOTISSEMENT DES CINQ QUARTAUTS : TRANSFERT DE CREDITS

Les membres du conseil acceptent le transfert de crédits suivant :

673 Titres annulés sur exercices antérieurs	117 630.00 € (98 352.84 € H T, 19 277.00 € TVA)
7015 Vente de terrains aménagés	117 630.00 € (pas de TVA car vente terrain à DOMANYS).

QUESTIONS DIVERSES

Le Maire fait lecture du dernier conseil communautaire qui s'est déroulé à Villiers St Benoît.

- Au sujet de la fourrière : la commission s'est réunie le 24 mars 2010 avec un docteur vétérinaire qui pense que l'adhésion à la fourrière de Branches serait la meilleure solution. Le Conseil Municipal charge le maire de demander l'adhésion à la Présidente dans les meilleures conditions.
- Marie Chantal COULON demande si les toilettes publiques de la Place de la République sont nettoyées régulièrement. Le Maire explique que les sanitaires ont été peints récemment par un agent technique et de nouveau souillés.
- Marie Chantal COULON demande également si les alentours du cimetière peuvent être nettoyés le jeudi par les employés municipaux. Des multitudes d'emballages et canettes sont jetés par les collégiens et lycéens empruntant ce chemin.

Franck CARRASCO fait part de 2 remarques :

- Il demande si la commune a obtenu un dédommagement au titre de la réquisition de la salle polyvalente et du personnel dans le cadre de la campagne de vaccination contre la grippe A (H1N1).

Le Maire lui répond que la commune n'a aucun retour à ce jour mais que les frais occasionnés ont été enregistrés par l'agent comptable.

- Le mécontentement de Mr HAMON, directeur de l'école primaire, à propos de travaux et services qui ne sont pas exécutés rapidement.

Le Maire explique que le mécontentement du directeur d'école est parti d'un problème de serviettes en papier pour la cantine auquel se sont ajoutées des demandes de réparations diverses (rideaux, arbres sur une clôture, ralentisseur qui accroche les bas de caisses des voitures). Il explique que la commune prend bien en compte ses demandes mais que tout ne peut être solutionné immédiatement, souvent en raison de contraintes techniques et de personnel.

- Robert ITTURALDE demande des précisions au Maire à propos des dérogations scolaires à l'école maternelle. Après discussion, l'ensemble du conseil se dit déçu par le manque de concertation entre les communes de la communauté de communes quant à la répartition scolaire des communes du canton.
- Marcel ROBIN souhaite qu'une réflexion soit engagée sur le devenir de l'ancienne maison de retraite. Jean-Claude BERGEROT propose qu'une commission (toute commission) soit programmée pour avoir une réflexion sur ce bâtiment. Eventuel pôle administratif ?

Prochaines réunions :

- ❖ Jeudi 8 avril 2010 Assemblée Générale des Aînés à 10 H 00.
- ❖ Vendredi 9 avril 2010 Signature convention SDIS à 16 H 00.
- ❖ Lundi 12 avril 2010 Conseil Communautaire à 20 H 00 à Beauvoir.
- ❖ Mercredi 28 avril 2010 Conseil Municipal à 20 H 30.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres.